

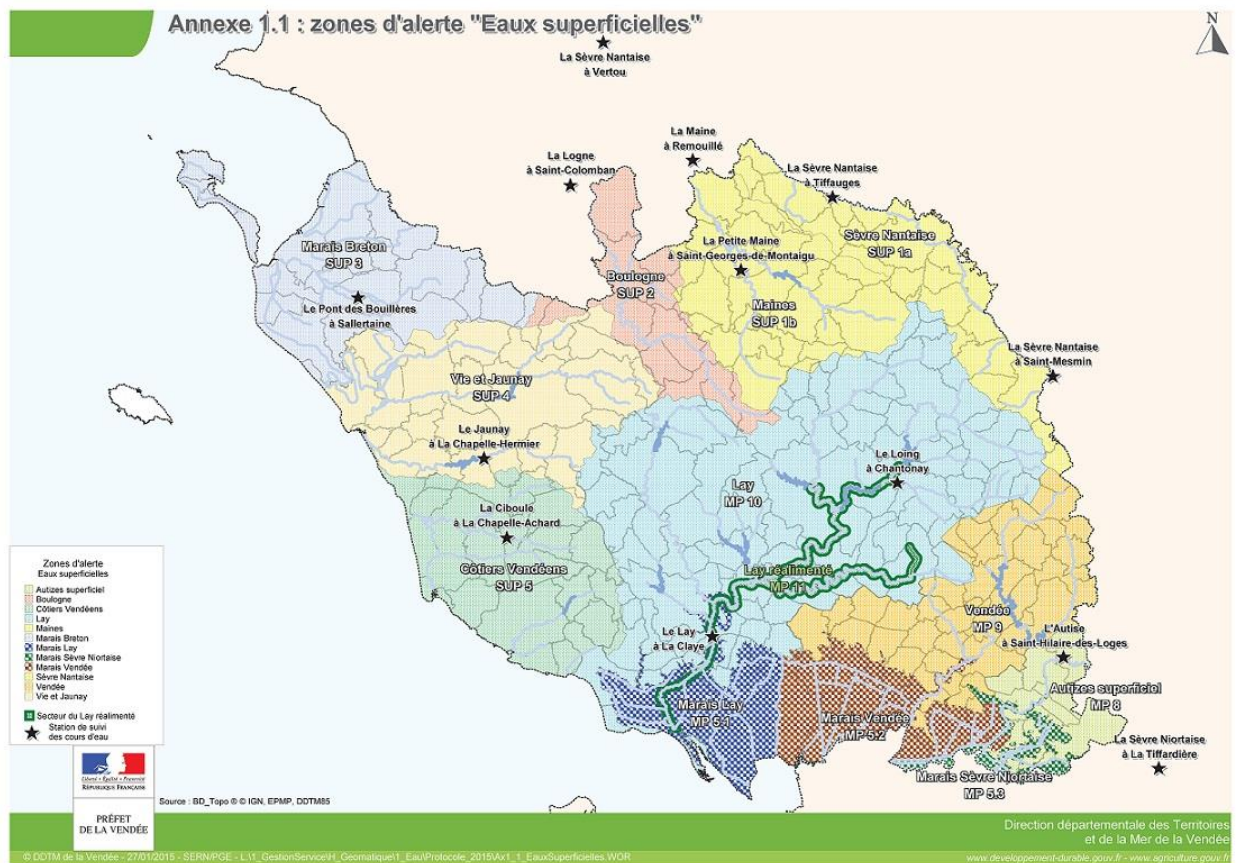
Le suivi quantitatif des eaux superficielles

Afin de préserver à la fois les usages de l'eau et le fonctionnement des milieux naturels, il est nécessaire de surveiller l'état des ressources.

Le bon état quantitatif, c'est un équilibre satisfaisant entre prélèvements et ressources.

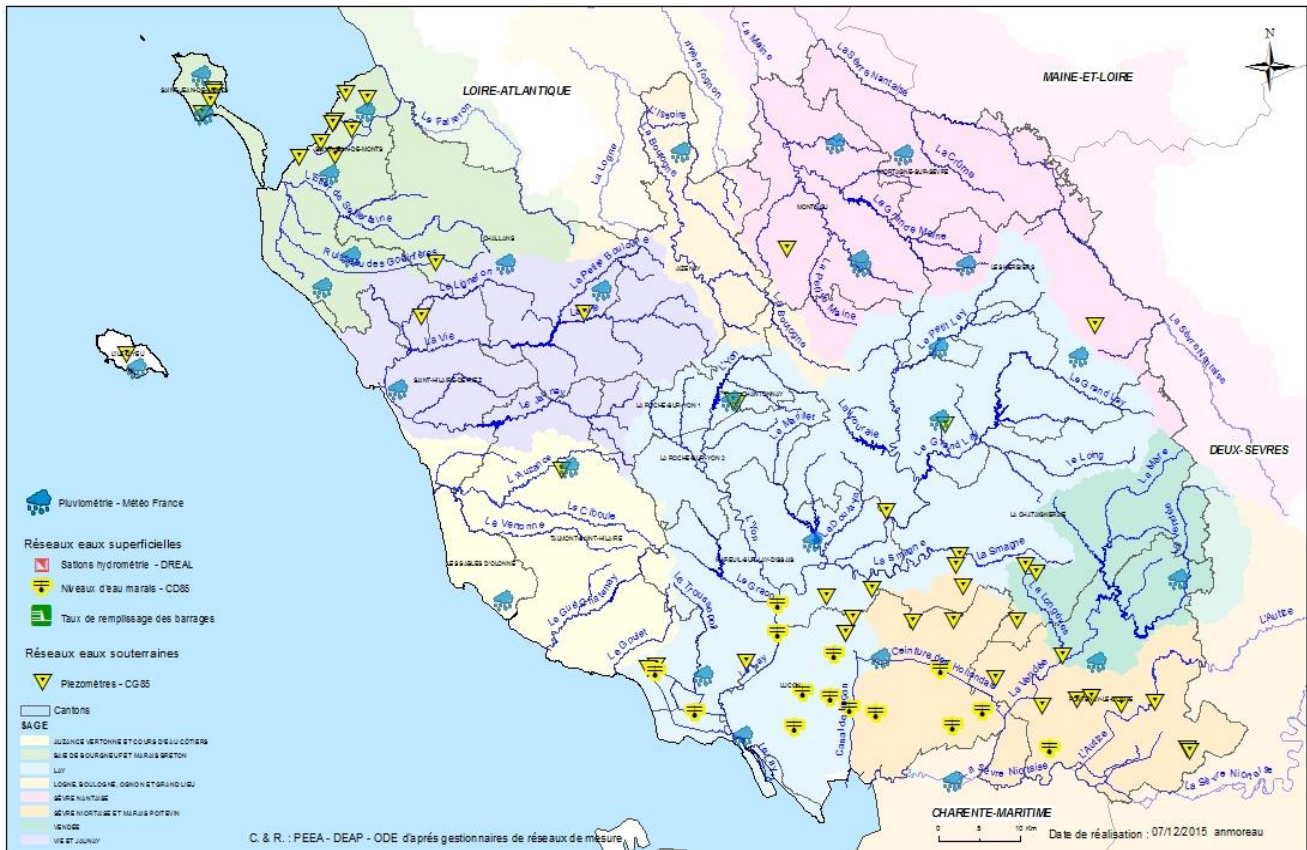
Chaque année, le Préfet émet un arrêté-cadre fixant les règles de gestion dans les zones d'alerte.

Consulter [l'arrêté-cadre en vigueur](#) sur le site de la Préfecture.



❖ Les réseaux de surveillance

RÉSEAUX DE MESURE "QUANTITÉ" EN VENDÉE



❖ Suivi pluviométrique

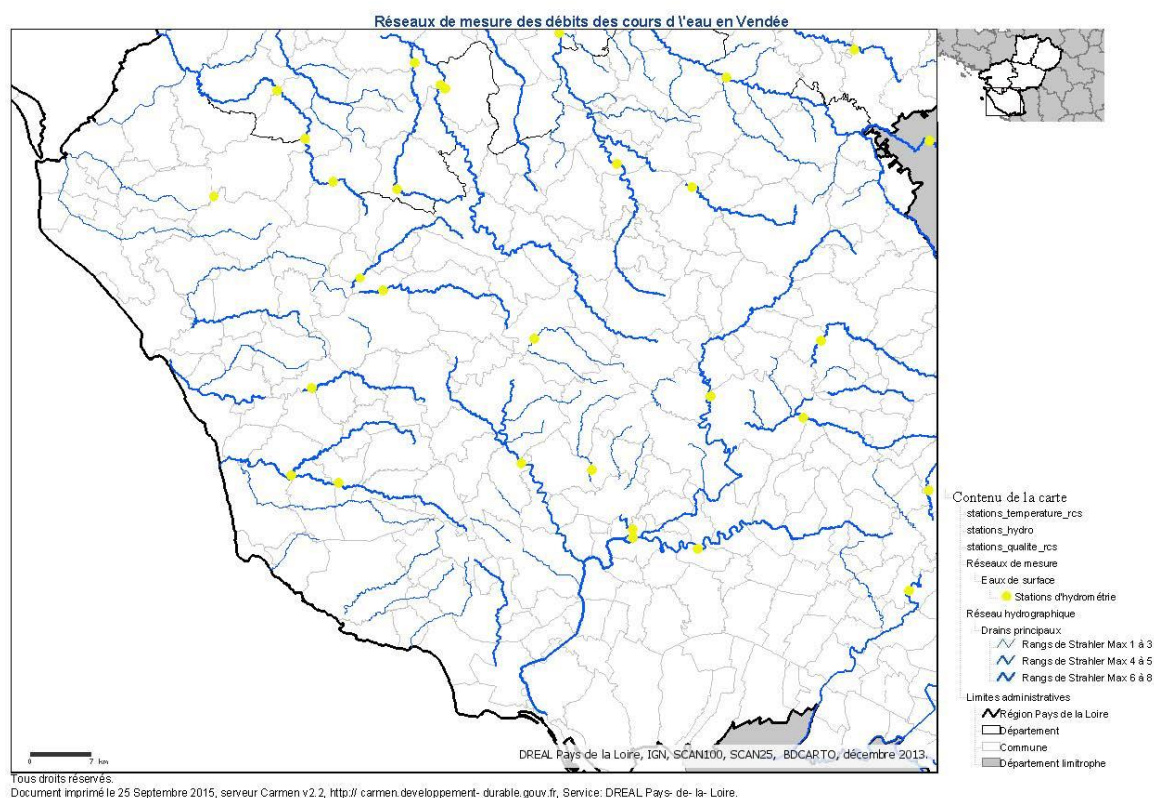
Grâce au réseau de suivi de météo France, le Département suit plus particulièrement la pluviométrie sur 5 points de référence sur le Territoire.

Consulter [la pluviométrie hebdomadaire](#) sur ces 5 points.

❖ Suivi hydrométrique et hydrologique



La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire gère un réseau de mesure des débits des rivières qui compte 22 stations hydrométriques en Vendée.



Tous les mois la DREAL édite le bulletin de situation hydrologique, rassemblant les données météorologiques, de débit des rivières, de niveaux de nappes et de niveaux de retenues de la région.

Accéder [aux bulletins](#) de la DREAL.

Par ailleurs, les données des différentes stations sont stockées dans la Banque Nationale de Données pour l'Hydrométrie et l'Hydrologie, appelée Banque HYDRO.

Consulter les mesures de chaque station hydrométrique du Département sur la [BANQUE HYDRO](#)

❖ Suivi des étiages

Les Ministères chargés de l'Écologie et de l'Agriculture ont mis en place un site internet pour suivre les restrictions d'usages de l'eau en vigueur : [PROPLUVIA](#).

Ce site offre une cartographie du niveau des restrictions et le détail des arrêtés préfectoraux en vigueur. Les arrêtés eux-mêmes sont consultables sur le site de la [Préfecture](#).

❖ Suivi des crues

Les services de l'Etat chargés de la prévision des crues surveillent la situation météorologique et hydrométrique et émettent des bulletins de vigilance en cas de risques d'inondation.

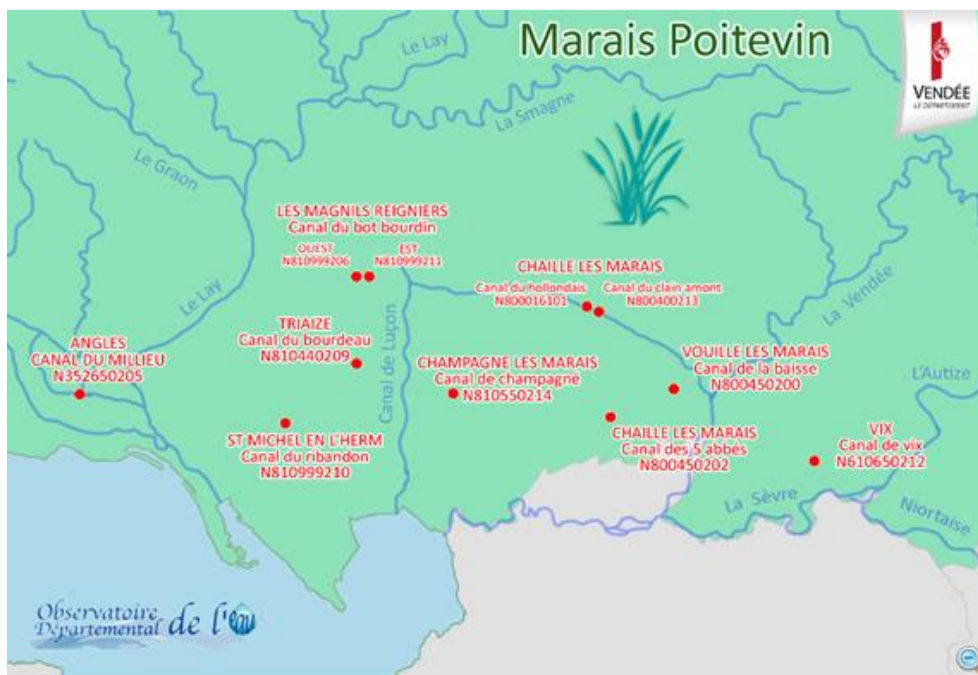
Vous pouvez consulter l'état de vigilance en Vendée sur :

<http://www.vigicrues.gouv.fr>.

❖ Suivi du niveau des biefs du Marais Poitevin



Le Département dispose d'un réseau de surveillance de 15 points (piézomètres) pour suivre en continu l'évolution du niveau d'eau dans les biefs du Marais Poitevin.



Vous pouvez consulter le [niveau d'eau dans les canaux du Marais Poitevin](#) (mise à jour quotidienne)

❖ [Suivi des remplissages de barrage](#)

En tant que propriétaires, Vendée Eau et la ville de La Roche sur Yon surveillent le niveau d'eau dans les barrages de Vendée.

Vous pouvez consulter le [bulletin mensuel de l'ODE](#).